

Méthodes

Une étude claire et pédagogique du droit des données personnelles.

Ses prérogatives face aux responsables de traitements, aux personnes concernées et aux autorités de contrôle.

Des exemples et des mentions types pour la mission de DPO.

Public visé

CIL
Futurs DPO (profils techniques ou juridiques)
Dirigeants d'entreprises

Prérequis

Avoir une bonne connaissance de la protection des données personnelles

Durée

1 jour

Prix

500€ HT

Contact

Pour connaître le détail de nos offres de formation, faire une demande de devis ou simplement en savoir plus sur notre institut, n'hésitez-pas à contacter.

- 20 rue Isabey, 54000 Nancy
- Tél : 03.83.27.22.03
- contact@versusinstitute.com

Règlement général sur la protection des données personnelles

Le délégué à la protection des données (Origines, Fonctions, Avenir)

Fonction existant avant l'adoption du RGPD, le Délégué à la protection des données personnelles (DPD ou DPO pour Data Protection Officer), devient un acteur incontournable dans la protection des données à caractère personnel, notamment dans les cas où sa nomination est obligatoire.

Cette formation vous permettra d'appréhender cette nouvelle fonction, découvrir ses prérogatives, ses missions et ses objectifs.

Objectifs

- Comprendre la fonction de Délégué à la protection des données
- Anticiper le passage de CIL à DPO
- Organiser la nomination d'un DPO
- Comprendre l'implication d'un DPO au sein d'un organisme

Contenus

- Contexte et intérêts du DPO
- Différences entre CIL et DPO
- Missions du DPO
- Relations du DPO (responsable de traitement, autorité de contrôle)
- Moyens d'action